

Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Mardi 6 Février 2018 à 18 heures 30

Date de la convocation : 01/02/2018

Date de l'affichage : 01/02/2018

Présents AMALRIC Véronique AMOKRANE Robert ANDRIOTI Patrick BRONCANO David
CARBONELL Dolorès MARTINAGE Fabienne MARTINEZ Daniel MILANI Patrick SANCHEZ Roger VIVEN Paulette ;
GAUBERT Nicolas ; GARCIA Pierre-Manuel

Absent(s) Jean-Pascal FERRER ; Frédéric FAYRET

Secrétaire MILANI Patrick

1-Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 6 Décembre 2017

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2-Création d'un SIVU pour la gestion de l'aire de lavage et remplissage

Délibération remise à plus tard

3-Convention de partenariat avec le Grand Narbonne : Tempora 2018

Madame le Maire dépose la convention de mise en œuvre du dispositif « La Tempora » pour la manifestation « GREN SEME » du samedi 4 Août 2018 entre la commune et le Grand Narbonne

Accord à l'unanimité

4-Créneaux piscine pour l'année 2017/ 2018

Madame le Maire rappelle que les élèves de l'Ecole Condorcet sont autorisés dans le cadre des activités scolaires de fréquenter la piscine " espace de liberté " à Narbonne (Aude), pour les périodes :

- du **6 Avril 2018 au 22 Juin 2018 (10 séances)**

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour signer la convention qui en définit les conditions d'utilisation et les tarifs. La participation financière s'élève pour la commune à 1240€

Le conseil donne son accord à l'unanimité

5- Charte de Mutualisation du Grand Narbonne :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait examiné un premier rapport sur la mutualisation des services entre le Grand Narbonne et ses communes membres, qui dressait principalement un état des lieux des pratiques de coopération existantes.

Le schéma de mutualisation des services est imposé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales mais l'engagement dans la démarche de mutualisation traduit d'autres objectifs: une recherche de synergies fortes, d'organisation de liens de proximité entre collectivités; la mise en œuvre d'une organisation innovante et performante qui renforcera chaque échelon: communal et intercommunal et permettra de préserver ou d'améliorer l'accessibilité des services pour tous les habitants du territoire.

C'est pourquoi, afin d'ouvrir de nouveaux chantiers de mutualisation en disposant du consensus le plus large possible, le Grand Narbonne a élaboré une Charte de la Mutualisation qui affiche la vision commune des élus sur le projet de mutualisation à l'échelle du territoire.

Cette Charte, rédigée au travers d'un processus concerté après examen par le Bureau Communautaire et la Commission 1 du Grand Narbonne et adoptée par le Conseil Communautaire du 22 décembre 2016 est aujourd'hui soumise à votre approbation.

Elle énonce clairement la démarche destinée à renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes de conserver leur identité territoriale et un rôle d'acteurs à part entière

Accord à l'unanimité

6- Rapport d'évaluation des charges transférées liées à la compétences GEMAPI :

Vu la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),
Vu le rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) du Grand Narbonne, transmis à la commune par la Présidente de la CLECT en date du 16 janvier 2018, retraçant le montant des charges transférées relatives à la compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation",

Considérant que la CLECT a évalué la révision des montants des attributions de compensation des communes selon la méthode de droit commun et selon la méthode dérogation prévue à l'article 1609 nonies C-V-1° bis précité,

Rappelant que le rapport transmis doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes afin que le Conseil Communautaire puisse se prononcer, à défaut le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département,

Mme le Maire soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le rapport de la CLECT du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération, suite à la prise de compétence ; Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations.

Accord à l'unanimité

7-Rythmes scolaires

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée 2014 tous les élèves sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignements organisées sur 9 demi-journées

Vu le code de l'éducation

Vu Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, vise à « *donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation de la semaine scolaire, afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt de l'enfant* ».

Il s'agit principalement d'un élargissement du champ des dérogations, maintenant la semaine sur 9 demi-journées comme l'organisation ordinaire de droit commun. Une dérogation est néanmoins possible pour modifier ce rythme scolaire, voire à revenir à la semaine des 4 jours

le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours, Le conseil d'école donne avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 9h à 12h et de 14h à 17h ;

Accord à l'unanimité

8- Divers

- Demande de devis pour réaliser un profil de baignade à la garenne (étude obligatoire)
- Discussion concernant la réparation du petit tractopelle
- Discussion sur la création d'un pôle culturel et artistique par 3 associations
- Étude des 5 devis pour l'achat d'un camion benne
- Choix d'un transformateur pour faire réaliser une fresque par les chantiers Idéal
- Mutuelle communale : application des tarifs dont bénéficient la ville de Narbonne (tarifs plus avantageux)
- Lecture de divers courriers : Mr Discher (problèmes clôture), les passerelles (barbecue mobile aux jardins familiaux), Mr Munoz (demande de bornage)
- Dates : 15 février : crêpes party à l'ALP à 16h30
24 février, centenaire Mr Abel Cervera
10 mars repas des anciens

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 09 février 2018

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
Le 08 février 2018